Commission canadienne des grains | Canadian Grain Commission

# État des résultats prospectif

# (non vérifié)

# 2014-2015

Canada

**Commission canadienne des grains**

# Notes afférentes à l'état des résultats prospectif (non vérifié)

## 1. Mandat et objectifs

Le Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains [« CCG », le « Fonds renouvelable » ou le « Fonds »] détient ses pouvoirs en vertu de la *Loi sur les grains du Canada* [« LGC »]. Aux termes de la *Loi sur les grains du Canada*, la CCG a le mandat « de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieur et extérieur ».

## 2. Méthodologie et hypothèses importantes

Les états financiers prospectifs ont été établis en fonction des priorités du gouvernement et des plans du ministère qui sont décrits dans le Rapport sur les plans et priorité.

Les renseignements présentés dans les résultats estimatifs de fin d'exercice pour 2013-2014 sont fondés sur des résultats réels en date du 30 novembre 2013 et sur des prévisions pour le reste de l'exercice. L'information estimative de fin d'exercice pour 2013-2014 représente la situation financière d'ouverture pour établir les résultats prévus de 2014-2015, et des prévisions ont été faites en ce qui concerne les résultats prévus de l'exercice 2014-2015.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

(a) L'exercice 2014-2015 est une deuxième période de transition par suite des modifications à la *Loi sur les grains du Canada* (LGC) et de la mise en œuvre des frais d'utilisation actualisés le 1er août 2013. L'exercice 2014-2015 reflète des revenus et des charges s'appuyant sur la structure de financement durable exposée dans le plan d'activités de 2014-2015. Les activités de la CCG refléteront par ailleurs les modifications à la LGC.

(b) En réaction aux modifications législatives et à la restructuration des frais d'utilisation, les effectifs, l'aménagement organisationnel et les opérations de la CCG seront rajustés dans l'avenir. La CCG a collaboré avec les organismes centraux pour accéder au financement nécessaire au soutien du réaménagement des effectifs [« RE »] pour l'exercice 2014-2015.

(c) Étant donné les règlements des conventions collectives actuels, il y aura une liquidation considérable des indemnités de départ en 2014-2015.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 30 novembre 2013.

**Commission canadienne des grains**

## Notes afférentes à l'état des résultats prospectif (non vérifié)

### 3. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir avec exactitude les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2013-2014 et pour 2014-2015, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et cet écart pourrait être important.

Lors de la préparation de ces états financiers, la CCG a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et jugements pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et sont fondés sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre les états financiers prospectifs et les états financiers historiques sont notamment :

- En ce qui concerne le volume de grain, la conjoncture économique peut avoir un effet à la fois sur le montant du revenu gagné et la recouvrabilité des comptes débiteurs.
- Des modifications supplémentaires au budget de fonctionnement, grâce à de nouvelles initiatives ou ajustements techniques mis en œuvre plus tard dans le courant de l'exercice.
- Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations (installations et matériel) peuvent influer sur les gains/pertes et les charges d'amortissement.
- La mise en œuvre de nouvelles conventions collectives.

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités est présenté, la CCG ne mettra pas à jour les prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses ultérieurs. Les écarts seront expliqués dans le Rapport ministériel sur le rendement.

**Commission canadienne des grains**

## Notes afférentes à l'état des résultats prospectif (non vérifié)

### 4. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers prospectifs ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public à l'exception des congés annuels ainsi que des indemnités de départ et de cessation d'emploi, qui sont fondés sur les estimations par la direction des passifs plutôt que sur des évaluations actuarielles.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

*a. Crédits parlementaires*

Les crédits parlementaires continus reçus au titre des charges liées au Laboratoire de recherches sur les grains et aux audits internes ont été consignés comme produits du Fonds renouvelable. Les opérations touchant les crédits parlementaires sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de trésorerie. Les états financiers prospectifs sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice. C'est donc dire que les postes consignés dans l'état des résultats prospectif ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux correspondant aux crédits parlementaires. La note 5 présente un rapprochement entre les deux méthodes de comptabilisation.

*b. Revenus*

Les revenus sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent :

- Les revenus provenant des frais réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- Les produits qui ont été reçus mais qui ne sont pas encore touchés sont présentés à titre de produits reportés, dans la mesure où la CGC a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services ou des actifs qui seront utilisés à une date future. Les produits reportés sont touchés essentiellement sous forme de droits exigés pour les licences qui sont octroyées pour une période de 12 mois.
- Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

*c. Charges*

Les charges sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les charges liées aux activités ministérielles sont comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services rendus.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.

**Commission canadienne des grains**

## Notes afférentes à l'état des résultats prospectif (non vérifié)

### *d. Prestations futures des employés*

- Indemnités de départ : Les employés accumulent des indemnités de cessation d'emploi au cours de leurs années de service au gouvernement du Canada, comme il est stipulé dans leurs conventions collectives.
- Régime de pension : Les employés de la CCG sont protégés en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*. La participation du gouvernement du Canada au coût du régime de retraite est comprise dans le montant imputé au Fonds renouvelable à titre d'avantages sociaux. Les prestations de retraite sont versées à même le Compte de pension de retraite de la fonction publique et le Compte de prestations de retraite supplémentaires. La législation actuelle n'oblige pas la CCG à verser de cotisations pour toute insuffisance actuarielle du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

### *e. Immobilisations corporelles*

Certaines immobilisations qui étaient auparavant détenues par le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada ont été prises en charge par le Fonds renouvelable le 1er avril 1995. Ces immobilisations ont été considérées comme un capital d'apport et comptabilisées à la valeur comptable nette estimée par l'État. Les immobilisations acquises après le 1er avril 1995 sont constatées au coût. Le produit de la cession d'immobilisations est conservé par le Fonds renouvelable.

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût est de 10 000 $ ou plus sont capitalisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée vie utile estimative, à compter du mois suivant l'acquisition, comme suit :

| | |
|---|---|
| Matériel scientifique | 5 ans |
| Matériel et mobilier de bureau | 5 ans |
| Matériel opérationnel | 10 ans |
| Véhicules automobiles | 5 ans |
| Matériel informatique et logiciels | 3 ans |
| Améliorations locatives | 5 ans (durée du bail) |

### *f. Congés annuels*

Les congés annuels et les congés compensatoires sont passés en charges au fur et à mesure que les employés accumulent des avantages selon leurs conditions d'emploi respectives, et ces congés sont comptabilisés à la fin de l'exercice, d'après les dossiers des employés.

## Notes afférentes à l'état des résultats prospectif (non vérifié)

### *g. Intérêts sur prélèvements*

Des intérêts sont imputés au Fonds renouvelable à un taux fixé par le Conseil du Trésor. Les intérêts débiteurs sont calculés tous les mois sur le solde de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds. Le Conseil du Trésor ne paie pas d'intérêts lorsque survient un excédent qui élimine la nécessité d'un prélèvement sur l'autorisation.

### *h. Incertitude relative à la mesure*

La préparation de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs déclarés et l'information à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants constatés des produits et des charges durant les exercices visés. Les principaux éléments des états financiers qui sont assujettis à l'incertitude relative à la mesure comprennent les salaires à payer relatifs à des conventions collectives en cours de négociation, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les volumes annuels de grains qui peuvent varier jusqu'à 20 % d'une année à l'autre, ce qui entraîne un financement variable en fonction des recettes, et les obligations à l'égard des congés annuels ainsi que des indemnités de cessation d'emploi et de départ des employés. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Les estimations de la direction font l'objet d'un examen périodique et, lorsque des ajustements doivent être apportés, ces derniers sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

**Commission canadienne des grains**

## Notes afférentes à l'état des résultats prospectif (non vérifié)

### 5. Affectation de crédits parlementaires

La CCG tire son financement d'une combinaison de crédits parlementaires réguliers, de l'autorisation de dépenser les recettes tirées des frais imposés, de l'excédent accumulé au cours des exercices précédents et d'une marge de crédit renouvelable de 2 millions de dollars. La présentation des autorisations consenties au à la CCG ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. La CCG n'a pas emprunté de sa marge de crédit depuis 2003-2004.
L'exercice 2014-2015 est une deuxième période de transition pendant laquelle la CCG se dirigera vers la viabilité financière par suite des modifications à la *Loi sur les grains du Canada* et de la mise en œuvre des frais d'utilisation actualisés le 1er août 2013.

Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. Par conséquent, les résultats de fonctionnement nets de la CCG pour l'exercice calculés selon le financement public diffèrent des résultats de fonctionnement calculés selon la comptabilité d'exercice. Un rapprochement de ces écarts est présenté tableaux qui suivent.

***a) Autorisations demandées***

| | **Prévisions 2015** | **Estimations 2014** |
|---|---|---|
| | [en milliers de dollars] | |
| Autorisations | | |
| Dépenses de programme - crédit 30 | 7 537 | 34 031 |
| Contributions prévues par la loi | | |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 900 | 3 538 |
| Recettes versées au crédit | 54 060 | 47 399 |
| Accès au surplus du fonds renouvelable | 7 946 | 16 177 |
| | 62 907 | 67 114 |
| Total des autorisations reçues | 70 444 | 101 145 |
| Report des indemnités de départ | | (7 946) |
| Affectation bloquée et fonds inutilisés | | (2 110) |
| Autorisations totales disponibles | 70 444 | 91 089 |

**Commission canadienne des grains**

## Notes afférentes à l'état des résultats prospectif (non vérifié)

Les autorisations visant les exercices se terminant le 31 mars 2014 et le 31 mars 2015 comprennent les montants présentés dans le Budget principal des dépenses, et les Budgets supplémentaires des dépenses (A) et (B) devant être présentés dans le Budget supplémentaire des dépenses (C), et les montants estimés devant être affectés au terme de l'exercice des crédits centraux et d'autres autorisations du Conseil du Trésor.

### *b) Rapprochement entre le total des charges et des autorisations demandées*

| | Prévisions 2015 | Estimations 2014 |
|---|---|---|
| | [en milliers de dollars] | |
| **Total des charges (méthode de comptabilité d'exercice)** | **59 246** | **60 715** |
| Soustraire : | | |
| Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les autorisations : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 3 051 | 2 711 |
| Augmentation des avantages sociaux futurs | 810 | 1 259 |
| Autres (charges payées d'avance, produit reporté, etc.) | | 517 |
| | 3 861 | 4 487 |
| Ajouter : | | |
| Rajustements pour les postes n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations : | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 4 167 | 3 493 |
| Avantages sociaux futurs | 7 946 | 5 139 |
| Indemnités de cessation d'emploi | 2 945 | 13 117 |
| Autres (coûts de fonctionnement lié au RE) | | 1 960 |
| | 15 059 | 23 709 |
| **Total des charges (méthode de la comptabilité de trésorerie)** | **70 444** | **79 937** |
| Excédent prévu du fonds renouvelable | | 11 153 |
| **Total des autorisations** | **70 444** | **91 089** |

## Notes afférentes à l'état des résultats prospectif (non vérifié)

### 6. Avantages sociaux futurs

La CCG offre à ses employés des indemnités de cessation d'emploi selon l'admissibilité, les années de service et le salaire en fin de carrière. Ces indemnités sont actuellement capitalisées au moyen d'une charge à payer mensuelle sur les salaires fondée sur le calcul de l'obligation réelle au titre des indemnités de cessation d'emploi envers chaque employé.

Dans le Budget 2011, le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'éliminer l'accumulation des indemnités de départ. À mesure que les conventions collectives sont négociées, on s'attend à ce que les indemnités de départ cessent de s'accumuler et à ce que les employés se voient offrir la possibilité de les liquider immédiatement.

| | Prévisions 2015 | Estimations 2014 |
|---|---|---|
| | [en milliers de dollars] | |
| **Indemnités de cessation d'emploi, début de l'exercice** | 8 177 | 12 057 |
| Rajustement du taux du RASE | (231) | |
| Total rajusté | 7 946 | 12 057 |
| Charge pour l'exercice | 810 | 1 259 |
| Indemnités versées pendant l'année | (5 660) | (5 139) |
| **Indemnités de cessation d'emploi, fin de l'exercice** | 3 097 | 8 177 |

Les prévisions des sommes ne reflètent pas dans les répercussions potentielles des changements aux conventions collectives.

### 7. Engagements en vertu de contrats de location

Des contrats de location-exploitation pour des bureaux ont été conclus principalement avec Travaux publics et Services gouvernement aux Canada. Au cours des cinq prochains exercices, les versements minimaux annuels futurs exigibles en vertu de ces contrats sont estimés comme suit :

| | | Prévisions [en milliers de dollars] |
|---|---|---|
| Exercice se terminant le 31 mars | 2015 | 5 585 |
| | 2016 | 5 193 |
| | 2017 | 4 734 |
| | 2018 | 4 195 |
| | 2019 | 4 086 |

Les accords d'occupation ne sont pas reflétés au-delà de leurs dates d'expiration.

## Notes afférentes à l'état des résultats prospectif (non vérifié)

### 8. Passifs éventuels

Des réclamations ont été présentées à la CCG dans le cours normal de ses activités. La direction est d'avis que ces réclamations sont non fondées. L'issue de ces actions en justice ne peut être déterminée à l'heure actuelle et, par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les présents états financiers à cet égard.

### 9. Opérations entre parties liées

La CCG est liée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada. La CCG conclut avec ces entités des opérations dans des conditions de pleine concurrence et selon des conditions commerciales normales, dans le cours normal de ses activités.

**Services fournis par d'autres ministères**

Au cours de l'exercice, la CCG a payé un loyer, des services de traduction et des services juridiques à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux. Des cotisations patronales au régime d'assurance-maladie et aux régimes d'avantages sociaux ont également été versées par des ministères ou payées à des ministères. Les services importants ont été comptabilisés dans l'état des résultats de fonctionnement de la CCG, comme suit

| | Prévisions 2015 | Estimations 2014 |
|---|---|---|
| | [en milliers de dollars] | |
| Cotisations patronales aux régimes d'avantages sociaux | 7 346 | 9 709 |
| Loyers | 5 585 | 5 016 |
| Services de traduction | 300 | 300 |
| Services juridiques | 400 | 400 |

### 10. Assurance

Conformément à la politique du gouvernement sur l'autoassurance, la CCG ne détient pas de police d'assurance.

### 11. Impôt sur le revenu

La CCG n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

**Commission canadienne des grains**

**ÉTATS PROSPECTIFS DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION (non vérifiés) - 2014-2015**

(en dollars)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars

| | Assurance de la qualité | Assurance de la quantité | Recherches sur la qualité des grains | Protection des producteurs | Services internes | 2014-2015 Total | 2013-2014 Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Frais de service | 32,288,363 | 3,136,175 | 1,312,089 | 1,242,578 | 16,081,098 | 54,060,303 | 49,988,150 |
| Crédits | 1,316,235 | 1,119,670 | 5,425,974 | 98,500 | 457,032 | 8,417,411 | 35,882,416 |
| **Revenus totaux** | **33,604,598** | **4,255,845** | **6,738,063** | **1,341,078** | **16,538,130** | **62,477,714** | **85,870,566** |
| Salaires | 22,684,814 | 2,204,815 | 4,047,211 | 944,565 | 12,331,744 | 42,213,148 | 45,024,215 |
| Déplacements pour affaires | 882,100 | 85,734 | 157,376 | 36,729 | 479,521 | 1,641,461 | 1,483,854 |
| Loyer | 3,101,676 | 301,463 | 553,372 | 129,150 | 1,686,109 | 5,771,769 | 5,016,381 |
| Amortissement | 1,468,234 | 151,325 | 863,810 | 199,851 | 367,614 | 3,050,834 | 2,710,516 |
| Autres coûts d'exploitation | 3,530,228 | 343,115 | 629,830 | 146,994 | 1,919,076 | 6,569,243 | 6,479,626 |
| **Dépenses totales** | **31,667,052** | **3,086,452** | **6,251,598** | **1,457,289** | **16,784,064** | **59,246,455** | **60,714,592** |
| **Excédent net** | **1,937,546** | **1,169,393** | **486,465** | **(116,211)** | **(245,934)** | **3,231,259** | **25,155,974** |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers prospectifs.

Les affectations liées aux frais de service sont fondées sur les coûts prévus.